



LIVRET D'ACCUEIL

Personnes en Situation de Handicap (PSH)

1. Engagement de l'organisme de formation

ADELA Développement s'engage à garantir l'égalité d'accès à la formation pour tous les publics et à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de sa démarche qualité et conformément aux exigences du référentiel national qualité (Qualiopi), ADELA Développement met en œuvre les moyens nécessaires pour adapter ses formations aux besoins spécifiques des bénéficiaires.

2. Définition du handicap

Constitue un handicap, au sens de l'article L114 du Code de l'action sociale et des familles, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques.

3. Référente handicap

Afin d'accompagner au mieux les personnes en situation de handicap, ADELA Développement a désigné une **référente handicap** :

laurence Mahé-Izel

Référente handicap – ADELA Développement

La référente handicap est l'interlocutrice privilégiée pour :

- analyser les besoins spécifiques,
- étudier les possibilités d'adaptation,
- coordonner les aménagements nécessaires,
- orienter vers des partenaires spécialisés si besoin.

4. Accueil et analyse des besoins

Toute personne en situation de handicap est invitée à signaler sa situation avant l'entrée en formation, afin de permettre l'étude des besoins et la mise en place d'éventuels aménagements.

L'analyse des besoins peut porter notamment sur :

- les modalités pédagogiques,
- les supports de formation,
- le rythme de la formation,
- les modalités d'évaluation,
- l'accessibilité des locaux ou des outils numériques.

Cette démarche est réalisée dans le respect de la confidentialité.

5. Adaptation des formations

En fonction des besoins identifiés et dans la limite des possibilités de l'organisme, ADELA Développement peut proposer :

- des adaptations pédagogiques,
- des aménagements organisationnels,
- des ajustements des supports ou des modalités d'évaluation,
- un accompagnement individualisé.

Les formations peuvent être dispensées en présentiel, à distance ou en format hybride, permettant une plus grande flexibilité d'accès.

6. Accessibilité des locaux et des formations

Les formations en présentiel peuvent se dérouler :

- dans les locaux du client professionnel,
- ou dans des locaux loués par ADELA Développement.

L'accessibilité des lieux est étudiée au cas par cas et indiquée dans le livret d'accueil.

Les formations à distance sont dispensées via des outils numériques accessibles, dans la mesure du possible.

7. Partenaires et orientation

Lorsque la situation le nécessite, ADELA Développement peut orienter le bénéficiaire vers des structures ou partenaires spécialisés, notamment :

- Cap Emploi,
- l'Agefiph,
- le FIPHFP,
- les OPCO,
- les acteurs régionaux de l'accompagnement du handicap.

Une liste des structures et partenaires spécialisées, établie par l'organisme de formation, peut vous être transmise.

8. Confidentialité et respect

Les informations relatives à la situation de handicap sont strictement confidentielles et utilisées uniquement dans le cadre de l'adaptation de la formation.

ADELA Développement s'engage à garantir un environnement de formation respectueux, bienveillant et inclusif.

9. Contact

Pour toute question ou demande relative à l'accueil des personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter :

ADELA Développement

9 impasse des Cormorans – 22520 Binic

Référente handicap :

Laurence Mahé-Izel

06 37 36 25 58 - laurence.mahe@adela-developpement.com

Adélaïde Mahé-Izel
Présidente Adela Développement,

